



COMMUNICATIONS ET DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 6, 13, 20 et 27 janvier, 3, 10 et 24 février 2014

Permis de construire / démolition

- abattage d'un sapin non classé, parcelle 331, rte de Senarclens 23

A pris acte :

- de l'annonce de l'engagement d'un employé communal par la commune de Senarclens pour le 1^{er} juillet 2014 et par voie de conséquence de la cessation de l'activité de celui de Grancy dans cette même commune
- de l'approbation par le Conseil d'Etat dans sa séance du 27 novembre 2013, de l'arrêté d'imposition 2014
- de la table des cultes de janvier à juillet qui prévoit 3 offices à Grancy
- de l'essai fédéral de l'alarme Protection Civile du mercredi 5 février 2014 de 13h30 à 14h00
- de l'annonce d'un exercice d'engagement de la brigade d'infanterie 5 du lundi 8 au mercredi 10 septembre dans la région de la plaine de l'Orbe et sur la place d'armes de Bière
- de la mise en œuvre d'un nouveau système d'inscription en ligne pour la réservation des repas de la cantine scolaire à Cossonay
- de la dispense d'enquête publique accordée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), section Distribution de l'eau concernant le remplacement de la conduite d'eau potable à la route de Cottens, moyennant accord formel sur le tracé donné par les propriétaires concernés
- du rapport de synthèse d'examen préalable complémentaire concernant le Plan général d'affectation (PGA) effectué par le Service du développement territorial (SDT) et des préavis des services cantonaux consultés

A décidé :

- de généraliser la signature à deux pour les comptes bancaires et postaux communaux
- d'installer une poubelle pour chiens au bord du chemin montant à la Risaz côté route de St-Denis
- de procéder au transfert immobilier de 6 m² de la parcelle 79, propriété de M. et Mme Guy et Marianne Veraguth, à la parcelle 76, propriété de la commune de Grancy, moyennant la construction d'un mur pare-feu entre les bâtiments nos ECA 45 et 46
- d'adopter le préavis n° 1/2014 concernant le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à la route de Cottens
- de planter une haie de feuillus en bordure de la décharge communale
- d'adopter le nouveau règlement du Conseil général et de le soumettre à l'examen préalable du Service des communes et du logement (SCL)
-

A adjugé les travaux / mandats :

- remplacement conduite d'eau potable rte de Cottens, René May SA, Bussigny, et Wulliens SNC, Cuarnens

La Municipalité